



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.

SNALC Montpellier
12 rue de Cerdagne
66000 Perpignan

A Mme la Ministre de l'Education Nationale
Sous couvert de Mme le Recteur de l'Académie de Montpellier

Montpellier, le 25 juin 2015

Madame la Ministre,

Aujourd'hui, jeudi 25 juin 2015, nous sommes nombreux à être en grève pour manifester notre opposition à la réforme que vous avez proposée pour le collège.

Nous réitérons notre volonté de voir cette réforme abrogée et qu'une autre réforme, qui tienne davantage compte des besoins et des réalités des établissements scolaires, voie le jour. Aucune réforme du collège ne sera possible sans concertation des enseignants qui sont chaque jour confrontés à l'hétérogénéité sociale et scolaire des collégiens auxquels ils doivent transmettre les compétences et les connaissances ciblées dans le socle commun. Notre syndicat, le SNALC-FGAF, loin de rester dans l'immobilisme et les revendications corporatistes dont sont souvent taxées les organisations syndicales, a depuis quelque temps déjà réfléchi à un projet alternatif qui prend en compte cette diversité des publics : il s'agit du projet de collège modulaire.

Nous sommes donc opposés à cette réforme telle qu'elle est présentée, et dont les points suivants nous semblent particulièrement négatifs :

- l'autonomie accrue des établissements qui vont décider localement de la répartition de la marge horaire entre les différentes disciplines
- la mise en concurrence des différentes disciplines pour bénéficier d'un volume horaire plus important
- le fait que pour être mis en œuvre les heures dévolues aux EPI doivent être prises dans les horaires disciplinaires, ce qui entraîne *de facto* une baisse de ces horaires disciplinaires

-les EPI, tels qu'ils sont présentés affaiblissent l'enseignement disciplinaire, qui est pourtant nécessaire pour permettre aux élèves d'acquérir les bases à partir desquelles ils pourront justement dans leurs études ultérieures construire des projets interdisciplinaires

-la suppression des classes bilingues et des sections européennes qui pourtant étaient attractives dans certains collèges et évitaient des départs d'élèves dans l'enseignement privé

-la sévère menace qui pèse sur l'enseignement du grec et du latin qui se voit réduits à la portion congrue

-la mise en œuvre des EPI se fera à nouveau sans formation préalable des enseignants et sans rémunération supplémentaire alors même que sera exigé d'eux un travail conséquent pour proposer des EPI de qualité et pas des activités destinées à occuper les élèves

Sous couvert d'égalité, cette réforme nous semble conduire à un égalitarisme de façade qui ne permet pas aux élèves ayant déjà des facilités d'apprentissage de s'élever au maximum de leurs capacités, et n'aidera pas non plus les élèves en difficultés ayant besoin d'un enseignement disciplinaire affermi pour consolider les acquis antérieurs. A cet égard, le chantier de la réforme du collège ne saurait exister sans une réflexion préalable sur ce qui doit être enseigné à l'école primaire. Le rapport du HCE de 2010 pointait déjà du doigt l'échec qui affecte le collège et le fait que « le collège hérite des déficiences de l'école primaire ». Ce n'est donc pas seulement le collège qu'il faut réformer, mais également le maillon précédent et la continuité entre le collège et le primaire.

Nous affirmons une fois encore, Madame la Ministre, que cette ample et noble réforme ne pourra se faire sans un réel dialogue avec les principaux concernés, sans tenir compte de leur expérience quotidienne au sein des classes.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre plus profond respect et de croire en notre entier dévouement pour la réussite de tous les élèves de la République.

Pour le SNALC de Montpellier

Karim El Ouardi

Président académique

